



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 novembre 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Quarante-huitième session

3-12 février 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement  
social et de la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : thème prioritaire :  
intégration sociale**

### **Déclaration de la Fédération internationale des travailleurs sociaux, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.5/2010/1.



## Déclaration

1. La Fédération internationale des travailleurs sociaux approuve le thème retenu pour la quarante-huitième session de la Commission du développement social (promouvoir l'intégration sociale) en se souciant particulièrement de groupes sociaux comme les personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées et la famille. La Fédération est une organisation mondiale qui représente plus de 750 000 travailleurs sociaux dans 87 pays et a pour mission de défendre et de prôner la justice sociale, les droits de l'homme et le développement social par la pratique du travail social ([www.ifsw.org](http://www.ifsw.org)).

2. L'intégration sociale est un concept clair pour tous les membres de la société qui ont un accès complet aux chances, aux droits et aux services. La cohésion sociale devrait englober tous les domaines de la société, y compris les possibilités culturelles, sociales, politiques, économiques et spirituelles. Loin de l'uniformisation, l'intégration sociale devrait supposer le respect de la diversité, la protection des droits de l'homme pour chacun et l'égalité des chances.

3. Nous appuyons la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme l'égalité des droits et des chances pour tous sans égard au groupe social auquel ils appartiennent. Nous tenons à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont étroitement liés à la promotion, par le travail social, des droits de l'homme et de la justice sociale pour tous. Or certains groupes sociaux sont particulièrement menacés par l'extrême pauvreté (objectif du Millénaire 1) et le manque d'instruction (objectif 2). Ceux qui sont doublement vulnérables méritent une attention particulière : les femmes, les migrants et les autochtones handicapés, âgés ou ayant de 15 à 24 ans (jeunes). Pour les femmes, les migrants, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes âgées, la Fédération a des politiques qui visent spécifiquement leurs besoins et leurs droits. Pour les femmes, elle s'attache à l'égalité des chances pédagogiques. La Fédération recommande que les services destinés aux jeunes soient conçus de manière à renforcer les relations familiales. La politique sur le vieillissement et les personnes âgées se fixe spécifiquement pour but de promouvoir l'intégration sociétale complète de ces personnes – même atteintes de handicaps physiques, psychologiques et cognitifs ou de maladies – ainsi que des migrants nationaux et étrangers, par l'éducation permanente, la participation politique, les relations entre générations, les activités culturelles, sociales et bénévoles et l'emploi rétribué (<http://www.ifsw.org/p38000214.html>).

4. Nous recommandons ce qui suit :

- La Commission du développement social devrait promouvoir l'intégration sociale en encourageant les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui défendent la participation et l'intégration des femmes, des personnes handicapées, des jeunes, des personnes âgées, des migrants et des peuples autochtones à tous les niveaux de la société;
- Il faut prévoir des crédits pour les mesures qui favorisent l'intégration sociale de ces groupes afin d'instaurer une société plus juste et plus équitable. Ces mesures doivent être exhaustives et comporter des programmes et des actions en matière de logement, d'éducation, d'emploi et de services sociaux;
- Les décisions sur les méthodes de l'intégration sociale doivent être prises avec la participation de tous les groupes et membres de la société. Les femmes, les

personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées, les migrants et les peuples autochtones devraient participer aux décisions sur les programmes et mesures qui les concernent.

- Les travailleurs sociaux du monde entier s'emploient à fournir des prestations aux femmes, aux personnes handicapées, aux jeunes, aux personnes âgées, aux migrants et aux peuples autochtones. Nous pensons que les mesures nationales et internationales doivent viser à mettre au point des programmes sociaux et économiques qui aideront ces groupes. La Fédération estime que les types suivants de programmes de développement social sont d'une importance particulière :
  - Les programmes d'études et d'éducation permanente. Trop souvent, les personnes âgées, les jeunes et les personnes handicapées manquent d'accès à l'éducation. Les programmes qui y remédient et qui offrent des possibilités d'étude méritent donc d'être soutenus;
  - Les programmes d'éducation et d'emploi qui aident ceux qui, en raison de leurs problèmes physiques, mentaux ou affectifs ou de leurs responsabilités de prestataires, ne peuvent maximiser leurs chances;
  - La protection économique et sociale tant de ceux qui peuvent explorer les possibilités d'éducation et d'emploi que de ceux qui ne le peuvent pas;
  - Les programmes de formation professionnelle et d'alphabétisme méritent d'être appuyés;
  - Les programmes pédagogiques qui visent à réaliser l'objectif du Millénaire consistant à assurer à tous, mais surtout à ceux qui sont souvent marginalisés (les handicapés, les personnes âgées et les jeunes), une éducation du huitième niveau;
  - La consultation avec les collectivités locales et les organisations de la société civile et la participation active aux décisions qui les concernent des personnes et des communautés « exclues »;
  - Des programmes axés sur la santé physique et mentale des femmes, des migrants, des personnes handicapées et des jeunes doivent être mis au point et soutenus par les groupes nationaux et internationaux;
  - Les initiatives pédagogiques communautaires qui défendent les droits de l'homme et s'attachent à en informer chacun, ainsi que de sa dignité et de sa valeur intrinsèques;
  - Les initiatives de renforcement des collectivités qui font participer les groupes sociaux à leur mieux-être.